



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr
Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du mardi 14 Mai 2024.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mme Catherine Schweitzer, Mr Patrice Bacarisse, Mme Nathalie Dannfald, Mme Armelle Pruvost, Mme Christelle Cheron, Mr Christian Capelli, Mme Vialade Virginie, Mr Jean-Luc Posterle, Mr Patrick Delfosse

Absents Excusés : Mme Cécile Artigarrede

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 19H30

1. Projet de délibération adhésion au groupement de commandes SDE 65 pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Le conseil Municipal,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de LAFITOLE, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de LAFITOLE au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LAFITOLE, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de LAFITOLE.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
10	0	0

2. Remise en état des écluses

Suite au contrôle technique des points d'eau incendie réalisé par le SDIS le 19 Octobre 2023, l'état des écluses communales doit être revu. De plus, certaines écluses indiquées comme points de pompage doivent bénéficier d'un système autonome de montée et de descente.

La mairie propose la remise en état de 6 écluses avec un système de verrouillage indépendant.

Le devis réalisé par l'entreprise Migazzi est de 3 884 € HT.

3. Travaux sécurisation Adour rue des Pyrénées

Le syndicat de l'Adour a informé Mr le maire sur les travaux de renforcement du merlon longeant la rue des Pyrénées. Durant le mois de Mai, de la terre va être livrée et stockée sur la zone des travaux. De plus, deux experts techniciens vont venir effectuer des mesures sur le tertre existant.

Enfin, en vue des travaux dont la date n'est pas encore fixée, la bordure de peupliers la plus proche du merlon doit être abattue. Le maire et l'ensemble du conseil municipal sont favorables à cet abattage, la sécurité des habitants reste leur priorité.

La gestion de l'abattage des arbres ainsi que la vente sont confiées au syndicat de l'Adour.

4. Agenda

- Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024, de 8h à 18h – planning ci-dessous.
- Invitation nouveaux habitants : Vendredi 7 ou 14 Juin à 18h30.

Fin de séance : 22h15

PLANNING DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 09.06.2024

PLAGES HORAIRES	PRESIDENT DE BUREAU	ASSESEURS
8h / 10h30	Loic Guesdon	Christian Capelli Andréa Guesdon
10h30 / 13h	Jean-Luc Posterle	Armelle Pruvost Catherine Schweitzer
13h / 15h30	Nathalie Dannfald	Patrice Bacarisse Virginie Vialade
15h30 / 18h	Nathalie Dannfald	Patrick Delfosse Catherine Schweitzer